

Rapport de la présidente

Bilan de l'exercice 1999-2000

présenté à l'Assemblée générale annuelle du RAAV,

le 20 mai 2000

PAR DANIELLE APRIL

Chères/chers membres du RAAV,

Avant de faire le bilan de l'année écoulée, rappelons rapidement les principaux mandats de notre association qui sont, essentiellement, de regrouper les artistes professionnels afin de les représenter, de défendre leurs droits et de promouvoir leurs intérêts moraux et socioéconomiques. Le RAAV a un devoir de vigile au sein de notre société.

Pour des raisons de concision, ce bilan ne s'attardera pas sur le travail pourtant surhumain accompli quotidiennement par les employés et bénévoles de notre association. Pour vous donner une idée, aux bureaux du RAAV et de la SODART, on répond à près de 150 demandes d'information ou d'intervention par semaine. Et ceci ne représente qu'une infime partie des responsabilités qui incombent à notre équipe.

J'aimerais donc, en guise d'introduction, rendre hommage à l'efficacité et au dévouement de toutes les personnes qui soutiennent activement le RAAV : employés, membres du conseil d'administration, membres des comités, bénévoles, etc. Sans vous, notre Regroupement ne survivrait pas à l'insuffisance notoire de ses ressources financières.

Et comme c'est souvent l'habitude chez nous, hélas, d'attendre le départ d'un collaborateur pour

lui exprimer notre appréciation et notre reconnaissance, je veux adresser à notre directeur Jean-Michel Sivry un témoignage sincère de gratitude pour ces cinq intenses années passées à la barre de notre association. Jean-Michel, merci pour ton engagement et ta générosité exceptionnels.

Il n'a pas été facile de nommer un successeur à Jean-Michel, cependant le CA est certain d'avoir pêché la perle rare en la personne de Léo Beaulieu. Notre nouveau directeur, qui entrera en fonction fin juillet, est un gestionnaire chaleureux et compétent, qui possède une expérience de 15 ans en direction d'organismes culturels. Je vous invite à lire la feuille de présentation que vous avez reçue. Permettez-moi maintenant de revenir aux grands dossiers qui ont marqué l'exercice 1999-2000.

L'AFFAIRE ARTIMAGE¹

Cette importante bataille pour le respect des droits d'auteur dure depuis plus d'un an déjà. Je ne reviendrai pas sur les multiples rebondissements de cette saga : nous en avons abondamment parlé dans le *Bloc-notes*. Je m'en tiendrai donc aux grandes lignes.

Depuis le début de cette affaire, le RAAV a fait l'impossible pour établir un dialogue constructif avec les représentants des trois musées concernés. Jusqu'ici, les trois musées se montrent réfrac-

taires à l'idée de négocier avec le RAAV qui est pourtant le porte-parole légalement reconnu des artistes en arts visuels. D'autre part, le RAAV a multiplié les démarches auprès du ministère de la Culture afin que ce dernier prenne position et nous aide à sortir de l'impasse. Nous avons rencontré la Ministre elle-même à deux reprises pour discuter d'*Artimage*. À cela il faut ajouter de nombreux échanges avec de hauts fonctionnaires. Malgré la lenteur parfois exaspérante du processus, nous avons toujours trouvé en Mme Maltais une alliée solide, et les fonctionnaires avec lesquels nous discutons sont, il faut l'admettre, gagnés à la cause des artistes bien que le système leur permette rarement d'intervenir de manière aussi directe que nous le souhaiterions.

Quoi qu'il en soit, nous sommes déterminés à défendre notre position aussi longtemps qu'il le faudra car nous sommes conscients d'une chose : *Artimage* est une cause exemplaire. De nombreux diffuseurs ont les yeux braqués sur ce litige dans l'attente de l'issue finale. L'enjeu est de taille puisque l'affaire *Artimage* se trouve à « tester » deux lois qui concernent directement les artistes :

- D'abord, la *Loi 78*. C'est en vertu de cette loi que le RAAV est reconnu comme représentant officiel des artistes en arts visuels. C'est aussi cette loi qui permet au

1 - L'affaire *Artimage*
Pour ceux et celles qui n'auraient pas suivi l'affaire, rappelons que le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée des beaux-arts de Montréal et le Musée du Québec ont mis sur pied un site web conjoint appelé *Artimage*. Ce projet prévoit la diffusion sur Internet de quelque 20 000 œuvres d'art issues des collections. Or, malgré un budget de 3,3 millions, les trois musées n'ont pas l'intention de payer des droits d'auteur aux artistes concernés. Un bel exemple pour les autres diffuseurs ! Pour de plus amples renseignements, consulter les *Bloc-notes* 43, 46, 47, 52 et 56.

RAAV de négocier des ententes collectives pour le bénéfice des artistes. Si des sociétés d'État telles que les musées refusent de reconnaître le RAAV comme interlocuteur légitime, nous sommes en droit de nous demander : quelle est donc la valeur de la *Loi 78* ? Voilà une question à laquelle la ministre responsable de l'application de cette loi devra répondre sous peu.

• Ensuite, la *Loi sur le droit d'auteur*. En principe, cette loi fédérale a été conçue pour permettre aux créateurs de tirer des revenus de leurs droits d'auteur. À quoi nous sert cette loi si les diffuseurs nous demandent toujours de céder gratuitement nos droits d'auteur ? À rien, ou presque. Il est donc crucial que les musées, qui sont des institutions publiques, donnent l'exemple aux autres diffuseurs en payant des redevances aux artistes.

De toute évidence, l'affaire *Artimage* soulève le problème de l'isolement des artistes en arts visuels. C'est notre isolement traditionnel qui permet à certains diffuseurs d'abuser de leur pouvoir. Nous atteignons maintenant une étape où il devient crucial de nous sensibiliser, de nous « éduquer » en ce qui concerne le droit d'auteur. L'affaire *Artimage* souligne cette urgence. Elle souligne également l'importance d'un organisme comme notre SODART, un sujet sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

LA TABLE DE CONCERTATION DE LA CRAAAP

La CRAAAP, c'est la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs. Soit dit en passant, c'est cette commission qui, en vertu de la *Loi 78*, a reconnu le RAAV comme représentant officiel des artistes en arts visuels du Québec.

Cette année, la CRAAAP, après avoir fait le constat que l'adoption de la *Loi 78* n'avait pas conduit à

une amélioration sensible des conditions de pratique des créateurs, a mis sur pied une table de concertation à laquelle elle a convié, d'une part, les associations nationales de créateurs concernées par la loi ; et d'autre part, des associations de diffuseurs ainsi que certains grands diffuseurs d'État - par exemple, les trois musées impliqués dans l'affaire *Artimage*.

Le but de ces rencontres, outre celui d'instruire les participants sur des sujets tels que la propriété intellectuelle ou la mondialisation, était de mettre en présence diffuseurs et créateurs, ainsi que des experts pouvant les renseigner sur le cadre juridique de leurs rapports.

La CRAAAP nous a également invités à faire partie d'un sous-comité de travail « arts visuels ». Ce sous-comité a pour but d'identifier les raisons pour lesquelles les associations de créateurs et de diffuseurs n'arrivent pas à s'entendre sur la manière de respecter la loi. Dois-je vous dire que ce travail n'est pas terminé et que la route est encore longue ?

Cependant, ces rencontres ont eu des répercussions très positives. Notamment, le RAAV est en passe de conclure une entente cadre avec un grand musée d'État, le Musée de la civilisation de Québec.

Par ailleurs, nous avons entamé de prometteuses négociations avec la Ville de Montréal concernant les contrats d'exposition des Maisons de la culture. Je vous mentionne également que le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, lorsqu'il a présenté son mémoire à la Commission de la culture, a réaffirmé que les centres d'artistes avaient pour objectif de respecter les barèmes du RAAV. Bref, la compréhension mutuelle entre diffuseurs et créateurs semble en bonne voie. Petit train va loin !

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE LA CULTURE ²

L'été dernier, le RAAV a été invité par la Commission de la culture de l'Assemblée nationale à se prononcer sur les activités, les orientations et la gestion de deux organismes de première importance pour les créateurs, soit le CALQ et la SODEC.

Dans le mémoire de 28 pages que nous avons déposé en septembre, nous émettons 17 recommandations. Nous suggérons plusieurs modifications à la structure et au fonctionnement du CALQ afin qu'il resserre son contact avec la réalité des artistes. Bien entendu, nous proposons des améliorations aux programmes d'aide aux créateurs. Par exemple, la simplification des formulaires de demande de bourse ; le soutien aux démarches de diffusion des artistes ; la publication d'un code d'éthique à l'usage des jurys ; ou encore l'augmentation du nombre de membres des jurys dans le but d'assurer la pluralité des points de vue.

En ce qui concerne la SODEC - la Société de développement des entreprises culturelles -, elle brille par son absence dans le domaine des arts visuels. Le RAAV préconise donc, dans son mémoire, que la SODEC adopte un plan d'action visant à développer le marché de l'art, en partenariat avec les galeries d'art à but lucratif. Je n'ai malheureusement pas le temps de vous lire nos 17 recommandations, mais je vous rappelle que le *Bloc-notes 49* est entièrement consacré à ce sujet. Soulignons enfin que le RAAV a été invité à exprimer son point de vue de vive voix lors des audiences publiques tenues en février à Québec. Ces audiences ont reçu une abondante couverture médiatique et il est certain qu'elles ont contribué à sensibiliser le grand public aux conditions de vie difficiles des créateurs.

2 - Pour plus de détails sur ce mémoire, on peut consulter le *Bloc-notes 49*.

LE DÉFICIT DU RAAV ³

Il n'y a pas que les créateurs dont les conditions de vie laissent à désirer : les associations qui les représentent souffrent aussi de précarité chronique. Ce qui m'amène à vous parler du déficit du RAAV. C'est une question qui a été traitée plusieurs fois dans le *Bloc-notes* et dont nous reparlerons tout à l'heure lorsqu'il sera question du prochain budget.

Comme vous le savez, le déficit du RAAV n'est pas seulement monétaire : il est humain. Je veux dire par là que l'équipe du RAAV n'est pas assez nombreuse pour faire face à la tâche titanesque qui est exigée d'elle. Cela signifie des heures et des heures de travail non rémunéré. Il s'ensuit un surmenage chronique qui frôle parfois l'épuisement.

Depuis des années, le RAAV tente en vain d'obtenir une hausse majeure de sa subvention de fonctionnement du CALQ afin d'engager le personnel qui lui manque. Comme les efforts passés n'ont guère porté fruit, nous avons décidé cette année de changer de tactique.

D'une part, le CA du RAAV a pris la décision, en toute lucidité, d'encourir un déficit au lieu de sabrer dans les activités de l'organisme. Pourquoi ? Parce qu'un déficit constitue souvent la seule façon de faire comprendre le message : nous manquons d'argent ! Il est strictement impossible de faire fonctionner avec 90 000 \$ par année un organisme de l'ampleur du RAAV - qui compte 1 500 membres, rappelons-le, et de multiples causes à défendre. Voilà ce que signifie notre déficit. Loin d'en être gênés, nous sommes fiers des miracles accomplis avec un budget aussi restreint. Ces miracles, je le répète, nous les devons à tous ceux et celles, artistes et travailleurs culturels, qui se sont dévoués à la cause des créateurs.

D'autre part, comme l'union fait la force, nous avons attaqué le problème à la base en créant le *Mouvement pour les arts et les lettres*, le M.A.L., avec sept autres associations de créateurs. Les gains de 12 millions obtenus pour le CALQ grâce au M.A.L. nous permettent d'espérer que le RAAV recevra enfin, cette année, une subvention à la hauteur de ses responsabilités. Ce qui m'amène à vous parler du M.A.L.

LE MOUVEMENT POUR LES ARTS ET LES LETTRES (M.A.L.) ⁴

Comme vous le savez, l'année 1999-2000 a été fortement marquée par la naissance de ce mouvement exceptionnel, soutenu par tout le milieu de la création au Québec. Le RAAV en a été l'un des principaux moteurs. C'était la première fois depuis des années que les artistes, écrivains, artisans, musiciens, danseurs, comédiens, compositeurs, etc. décidaient de s'unir pour défendre la cause des arts. Leur solidarité a porté fruit ! Comme vous pouvez l'imaginer, le M.A.L. a exigé beaucoup de travail de la part de notre petite équipe. Mais nous ne le regrettons pas puisqu'en trois mois, nous avons obtenu ce que nous demandions en vain, chacun de notre côté, depuis des années : une augmentation substantielle du budget du CALQ. Avec les 12 millions supplémentaires qu'il a reçus, le CALQ pourra enfin bonifier ses programmes de soutien direct aux artistes et aux organismes.

Évidemment, cette victoire comporte quelques bémols puisque les 12 millions alloués au CALQ restent bien en deçà des 45 millions que nous demandions. Et surtout, ces fonds ne sont pas nécessairement récurrents. La dernière fois que les représentants du M.A.L. ont rencontré la ministre de la Culture, le 17 mars, nous lui avons bien souligné ce problème de la non-récurrance des fonds. Mme Maltais nous a promis de chercher avec nous des

solutions. Bref, il n'est pas question pour le M.A.L. de s'endormir sur ses quelques lauriers. Le M.A.L. doit poursuivre la lutte afin que les gouvernements finissent un jour par soutenir adéquatement les créateurs.

Et ici, j'aimerais souligner une chose. Le M.A.L. n'a pas seulement obtenu des gains concrets pour les artistes : il a réussi à provoquer un véritable débat public, parfois houleux, sur les conditions de vie extrêmement précaires des créateurs. Le M.A.L. a également contribué à mieux faire connaître notre association. Soit dit en passant, jamais le dossier de presse du RAAV n'a été aussi épais que cette année - et ce n'est pas uniquement à cause du M.A.L. Nos prises de position publiques sur divers sujets sont régulièrement couvertes par les médias. On sent que le RAAV, après des années d'opération, commence à recevoir la considération et le respect qu'il mérite en tant que porte-parole des artistes en arts visuels.

PLAINTÉ DÉPOSÉE CONTRE LA COLLECTION PRÊT D'ŒUVRES D'ART ⁵

Vous vous rappellerez sans doute qu'avec l'aide d'une artiste membre du RAAV, Mme Suzanne Joubert, le RAAV a déposé une plainte à la Commission des droits de la personne pour protester contre la politique d'achat « âgiste » de la collection *Prêt d'œuvres d'art* (CPOA) du Musée du Québec. En effet, la CPOA s'entêtait à défavoriser les artistes de quarante ans et plus. Cette plainte est en cours d'instruction mais déjà, le Musée du Québec s'est décidé à retirer son critère d'âge du formulaire d'inscription qu'il publie annuellement. Comme vous l'aurez constaté, la dernière édition de ce formulaire affirme toujours qu'une attention particulière sera accordée aux artistes « de la relève » mais au moins, elle ne définit plus la relève en fonction de l'âge. Vous aurez peut-être remarqué que ce

3 - Voir les *Bloc-notes* 50, 54 et 58.

4 - Au sujet du M.A.L., on peut consulter les *Bloc-notes* 52, 54, 55 et 56.

5 - Voir le *Bloc-notes* 42.

formulaire contient encore une ligne où l'on demande aux artistes d'inscrire leur date de naissance. Légalement, rien ne nous oblige à fournir cette information qui ne doit servir qu'à des fins statistiques, en principe. Le RAAV recommande donc aux artistes de ne pas divulguer leur date de naissance dans le formulaire de la CPOA, afin de rappeler à tous qu'il s'agit là d'une question strictement personnelle.

Comme nous parlons du Musée du Québec, j'en profiterai pour vous dire qu'à la fin de novembre dernier, nous ne sommes pas restés impassibles lorsque nous avons vu une luxueuse publication distribuée en encart dans deux quotidiens : *Le Devoir* à Montréal et *Le Soleil* à Québec. La luxueuse publication dont je parle est, bien sûr, le somptuaire *Rapport annuel* que le Musée du Québec a publié à grands frais. Nous avons dénoncé auprès de la ministre de la Culture cette coûteuse entreprise d'auto-congratulation sur la place publique de la part d'une société d'État qui refuse de payer des droits d'auteur aux artistes pour leurs œuvres diffusées sur le site *Artimage*.

ART PUBLIC ET CONFLIT D'INTÉRÊT

Chaque année, le ministère de la Culture demande au RAAV une liste d'artistes aptes à devenir membres des jurys de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement*, mieux connue sous son diminutif de « programme du 1% ».

Cette année, nous avons rencontré le contentieux du Ministère afin de discuter d'un problème dans la composition des jurys. Ce problème concerne la notion de « conflit d'intérêt ». Par souci de pureté et d'objectivité, les avocats du MCC imposaient aux agents chargés de composer les jurys une définition tellement étroite du « conflit d'intérêt » qu'au bout du compte, seul un artiste vivant chastement en

ermite dans une grotte au sommet d'une montagne aurait pu échapper au conflit d'intérêt et devenir membre d'un jury. J'exagère à peine. Le fait qu'un artiste soit coupé de tout milieu par sa non-implication ne garantit surtout pas sa compétence. Au contraire, les artistes les plus compétents et les plus aptes à faire partie de jurys sont souvent ceux qui s'impliquent activement dans leur milieu, ce qui les conduit forcément à connaître et à côtoyer beaucoup d'autres artistes.

Nous avons donc discuté avec le MCC dans le but de mieux préciser les limites du conflit d'intérêt. Pour déterminer un cadre de référence acceptable en matière de conflit d'intérêt, nous vous demanderons d'entériner une résolution que nous examinerons tout à l'heure.

Par ailleurs, nous sommes intervenus cette année pour aider des artistes aux prises avec des difficultés de toutes sortes en rapport avec l'art public. Notamment, nous sommes intervenus auprès de la Commission de la Capitale nationale au sujet d'un important concours pour la création d'une œuvre d'art devant être installée devant le parlement de Québec. Ce concours ne respectait en rien les règles de professionnalisme minimalement requises pour une telle entreprise. Il semble que nos interventions auprès du premier ministre et auprès de la ministre de la Culture aient porté fruit puisqu'aux dernières nouvelles, le concours a été suspendu ; nous verrons la suite.

LA SODART *

Que se passe-t-il du côté de la SODART ? Beaucoup de choses. Au cours de l'exercice, notre SODART a signé de nombreux accords avec d'autres sociétés de gestion collective de droits d'auteur à l'étranger. Jusqu'à maintenant, des ententes ont été conclues avec la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis,

l'Allemagne, la Suisse, la Norvège, la Finlande, l'Italie, les Pays-Bas et j'en passe. D'autres accords seront conclus sous peu avec le Japon et la Belgique. À l'heure actuelle, la SODART représente plus de 10 000 artistes provenant d'une dizaine de pays ! Parmi ces artistes, on compte plusieurs grands noms de l'art du XXe siècle : Matisse, Dali, Mondrian, Munch, Jasper Johns ou Marc-Aurèle Fortin, par exemple.

Notre SODART a également signé une entente de réciprocité avec son équivalent canadien : le CAR-fac Copyright Collective. En vertu de cet accord, les adhérents québécois de la SODART recevront des sommes d'argent provenant des droits de reprographie distribués à travers le Canada. Enfin, l'entrée du RAAV à COPIBEC, l'organisme chargé au Québec de distribuer les redevances forfaitaires de reprographie, a été officiellement confirmée. Voilà donc deux raisons de plus pour adhérer à la SODART, si vous ne l'avez pas déjà fait !

Actuellement, la SODART compte quelque 450 adhérents québécois. Naturellement, je souhaiterais que tous les membres du RAAV y adhèrent. Car plus la SODART représentera d'artistes professionnels, plus sa crédibilité augmentera. Cette crédibilité est nécessaire pour défendre nos droits d'auteur face à certains diffuseurs qui ont tendance à abuser de leur pouvoir (nous ne nommerons personne). Adhérer à la SODART, c'est gratuit, et c'est beaucoup moins compliqué qu'on le croit ! La plupart des artistes européens sont inscrits à une société de droits d'auteur. N'hésitez pas à téléphoner aux bureaux de la SODART pour vous faire expliquer les nombreux avantages qu'elle vous offre. Je vous mentionne en passant que le site Internet RAAV-SODART a reçu plus de 11 000 visites depuis l'AGA de l'année dernière.

6 - À ce sujet, on peut consulter les *Bloc-notes* 46, 50 et 51, ainsi que les bulletins publiés par la SODART elle-même.

PROJET

D'AFFILIATION À CARFAC ⁷

Il s'agit là d'un dossier important et prometteur sur lequel nous serons appelés à voter au cours de cette Assemblée. Je ne répéterai pas maintenant toutes les informations qui s'y rapportent. En effet, le RAAV vous a déjà fait parvenir les *Bloc-notes* 51 et 57 qui sont entièrement consacrés à CARFAC et à l'affiliation que cet organisme nous propose. Pour l'instant, je me limiterai à vous rappeler trois points fondamentaux :

- D'abord, pour ceux et celles qui n'auraient pas lu leurs *Bloc-notes*, CARFAC est l'équivalent canadien du RAAV : un organisme sans but lucratif qui a pour mission de représenter les artistes en arts visuels et de défendre leurs intérêts. CARFAC est donc pour nous un allié naturel avec lequel nous avons tissé, depuis nos débuts, des liens de coopération, de confiance et même d'amitié.
- Deuxièmement : CARFAC nous propose un partenariat afin que les artistes en arts visuels à travers le Canada et le Québec augmentent leur force et leur pouvoir de négociation. En s'unissant à CARFAC, le RAAV aurait beaucoup plus d'impact sur les instances fédérales qui régissent des dossiers aussi importants que nos déclarations fiscales, les bourses du Conseil des Arts du Canada, la *Loi sur le droit d'auteur*, les dépenses de nos deniers par un ministère tel Patrimoine canadien, etc.
- Troisièmement : le CA du RAAV a examiné avec grand soin ce projet de partenariat. Après mûre réflexion, nous recommandons aux membres de voter en faveur de cette affiliation à CARFAC. Nous sommes convaincus qu'elle sera bénéfique aux artistes du Québec, ainsi qu'aux artistes canadiens. Si vous avez des questions, nous y répondrons de notre mieux lorsque nous serons rendus à ce point de l'ordre du jour.

GUIDE PRATIQUE
ET GUIDE LÉGAL

Malheureusement, le RAAV n'a pas été en mesure cette année de publier son *Guide pratique de gestion de carrière en arts visuels*, ni son *Guide légal*. Plusieurs sections de ces deux ouvrages sont déjà disponibles. Toutefois, il nous a été impossible de compléter la tâche à cause du manque de personnel et de financement dont souffre le RAAV. Cependant, conscients de l'importance capitale que peut avoir le contenu de ces guides pour un artiste, nous nous proposons de rendre disponible la plus grande partie des informations contenues dans ces ouvrages par le biais d'un outil concis et souple dont je vous reparlerai dans les priorités d'action.

VICTOIRES
FISCALES ET LÉGALES ⁸

Au cours du dernier exercice, une dizaine de membres ont fait appel au RAAV pour contester des interprétations abusives des autorités fiscales quant à leurs déclarations annuelles de revenus. La direction du RAAV intervient directement auprès des agents de vérification des ministères, avec beaucoup de succès, il faut le souligner. Plusieurs dizaines de milliers de dollars sont revenus aux artistes grâce à ces interventions. Si vous vous intéressez à la façon dont le RAAV vient en aide aux artistes au plan légal et fiscal, je vous invite à relire les articles que nous avons publiés sur deux causes fort intéressantes et qui constituent des cas de jurisprudence : les causes d'Élaine Frigon et d'Yves O'Reilly.

PROGRAMME D'ATELIERS
DE GESTION DE CARRIÈRE
EN ARTS VISUELS ⁹

Emploi-Québec a finalement accepté, un an et demi après le dépôt de notre demande, le financement d'une série d'ateliers de gestion de carrière. Au cours de l'exercice, 17 membres du RAAV ont donc bénéficié d'une

formation gratuite de 45 heures. De l'avis des participants, le bilan de ce cours est excellent. Toutefois, Emploi-Québec a confié l'entière organisation du cours au Collège Rosemont, ce qui a eu quelques conséquences néfastes : la plus sérieuse fut la limitation du nombre d'inscriptions, alors que nous avons reçu plus de soixante demandes ; la seconde fut l'absence de transfert d'expertise entre les animateurs du cours et le personnel du RAAV, ainsi que le cadre rigide proposé pour la formation. De surcroît, il est fort regrettable que cette formation n'ait été offerte qu'aux artistes de la région montréalaise.

CAUSES COLLECTIVES ET
ALLIANCES DU RAAV ¹⁰

Vous le savez, le RAAV défend un grand nombre de causes publiques pour le bénéfice collectif des artistes en arts visuels. Nous avons déjà parlé de l'affaire *Artimage*, du mémoire déposé à la Commission de la culture, du M.A.L., de la plainte à la Commission des droits de la personne, etc. Mais ce n'est pas tout ! Pour vous donner une idée de l'ampleur du travail, voici d'autres exemples de ces dossiers collectifs dont s'occupe notre organisme : pressions sur Loto-Québec pour le respect des droits d'auteur ; révision des programmes de diffusion du CALQ ; comités de la Conférence canadienne des arts ; protection du patrimoine en art contemporain ; participation active aux travaux du Conseil québécois des ressources humaines en culture, de la Coalition pour la diversité culturelle, du groupe DAMIC sur les droits d'auteur dans la diffusion multimédia, de la Coalition pour une réelle éducation artistique, de la table de concertation Les Arts et la Ville, *et cætera, et cætera...* Ces causes collectives exigent, vous vous en doutez, un boulot considérable de la part de l'équipe du RAAV.

Par ailleurs, le RAAV a maintenu cette année des liens actifs avec les

7 - Voir les *Bloc-notes* 51 et 57.

8 - Voir les *Bloc-notes* 50 et 53.

9 - Voir les *Bloc-notes* 50 et 53.

10 - Voir les *Bloc-notes* 46, 50, 52 et 54.

organismes suivants : le CALQ, bien entendu, le RCAAQ, VIDERE, CARFAC, le Conseil des ressources humaines du secteur culturel, la Table de concertation Arts-Éducation, le Bureau des Arts et de la Culture de la Ville de Québec, le Service de la culture de la Ville de Montréal, le CACUM, l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI), l'Association internationale des arts plastiques (AIAP-Unesco) et la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs.

SONDAGE ET PLAN D'ACTION EN ARTS VISUELS ¹¹

Puisque vous avez eu la chance, ce matin, d'assister à la présentation du professeur Guy Bellavance, je n'insisterai pas outre mesure sur l'importance de notre sondage sociodémographique sur la pratique professionnelle et les conditions de vie des artistes. Je compte sur vous tous, ici présents, pour convaincre vos collègues de prendre le temps nécessaire pour remplir le questionnaire lorsque vous le recevrez.

L'année dernière, lorsque nous avons mis en branle ce projet, nous espérions qu'il serait complété avant la fin de l'automne 99. Ce ne fut pas le cas et si le sondage a pris un tel retard, c'est notamment parce que le RAAV a dû consacrer plusieurs mois à la recherche de partenaires financiers. Outre l'INRS, nous avons reçu le soutien du CQRHC, du MCC, du ministère du Patrimoine canadien, de la Ville de Montréal et du CALQ. En ce qui concerne le CALQ, je dois dire que nous avons été un peu déçus par l'absence de partenariat véritable, car le CALQ nous avait promis, par la voix de sa présidente, un appui rapide et plus élaboré que les 15 000 \$ qu'il nous a accordés pour un projet dont le coût total s'élève à 65 000 \$.

Mes regrets sont d'autant plus vifs que ce sondage constitue un pré-

requis absolu pour développer un *Plan d'action en arts visuels*. Vous vous souviendrez que l'adoption d'un tel *Plan d'action* par le gouvernement québécois est l'une des priorités entérinées par notre Assemblée générale l'an dernier. Ce qui me console un peu du retard, c'est qu'en travaillant à la cause du M.A.L., nous avons nettement progressé dans notre compréhension des enjeux de ce futur *Plan d'action en arts visuels*. Entre autres, la concertation et le dialogue établis avec les créateurs d'autres disciplines nous ont permis une appréhension beaucoup plus précise des attitudes gouvernementales face aux revendications des artistes. Bref, nous avons acquis, grâce au M.A.L., une expérience précieuse.

Concertation et dialogue sont aussi des pré-requis indispensables à la conception d'un *Plan d'action* qui réponde véritablement aux attentes du milieu des arts visuels. Voilà pourquoi le CA du RAAV vous propose l'organisation d'États généraux des arts visuels. Qu'entendons-nous par « États généraux » ? Une vaste consultation, ouverte et démocratique, de tous les intervenants qui composent notre milieu : artistes, associations d'artistes, critiques, commissaires, intervenants des régions, municipalités, enseignants de tous les niveaux, centres d'artistes, musées, conseils des arts, galeries privées, organismes subventionneurs, etc. Nous reviendrons sur ce projet lorsqu'il sera question des objectifs du RAAV pour l'année qui commence.

TRAVAUX DES COMITÉS

Les comités du RAAV ont maintenu au cours de l'exercice leur engagement. Mentionnons l'important travail du comité permanent d'admissibilité composé cette année de Pierryves Angers, Paul Béliveau, Julianna Joos, Nikolai Kupriakov, Claude

Lamarche-2/NPC, Agnes Tremblay et Paul Wilson. Un autre comité permanent, le comité Communications, se compose de Claudine Ascher, Isabelle Bernier, Thérèse Fortin, Carole Gauron et moi-même. Par ailleurs, plusieurs comités ont travaillé sur des dossiers *ad hoc* : révision des programmes de diffusion du CALQ, Table de concertation de la CRAAAP, mémoire à la Commission de la culture, diversité culturelle, art public et application de la Politique du 1%. Je remercie tous ceux et celles qui ont contribué à ces comités, avec une mention toute spéciale pour Richard Baillargeon dont l'implication a été très soutenue. Enfin, un nouveau comité a été créé par Nikolai Kupriakov dans le but d'examiner le niveau d'équité dans les programmes de soutien aux artistes et d'accès à la diffusion.

EN CONCLUSION

Il nous reste une longue route à parcourir. Nos démarches pour améliorer les conditions de vie et de pratique des artistes se heurtent souvent à des résistances tenaces. Mais les progrès accomplis par le RAAV depuis cinq ans sont à bien des égards spectaculaires. Nous avançons à vive allure et le retard que nous accusions par rapport à d'autres domaines de création s'amenuise de plus en plus. Jamais les artistes en arts visuels du Québec n'ont eu une association aussi solide, forte de ses 1 500 membres de toutes disciplines, de toutes générations et de tout univers de création. Les nombreux appuis et témoignages reçus de la part des membres au plus fort de la campagne du M.A.L., en février dernier, sont des indices que le RAAV a gagné son pari de rassembler le milieu entier des artistes professionnels en arts visuels du Québec. Et cela, c'est très encourageant pour la suite du monde !

Danielle April

11 - Voir le *Bloc-notes*
55.

SIÈGE SOCIAL :

460, RUE SAINTE-
CATHERINE OUEST,

BUREAU 913

MONTRÉAL (QUÉBEC)

H3B 1A7

BUREAU DE QUÉBEC :

640, CÔTE D'ABRAHAM,
QUÉBEC (QUÉBEC)

G1R 1A1

TÉLÉPHONE :

Montréal

(514) 866-7101

Québec

(418) 640-7464

TÉLÉCOPIEUR :

(514) 866-9906

COURRIEL :

raav@mink.net

SITE INTERNET :

<http://www.raav.org>

REGROUPEMENT

DES ARTISTES

EN ARTS VISUELS

DU QUÉBEC